

ORDONNANCE N° 76-13 du 15 Mars 1976

instituant au profit de la Société Béninoise de Matériaux de Construction (SOBEMAC) et des collectivités locales le monopole de la distribution du ciment "SCB"

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU l'Ordonnance n° 75-47 du 25 juillet 1975 instituant un monopole pour la distribution de certains produits de grande consommation ;
VU le décret n° 76-26 du 30 janvier 1976 portant formation du Gouvernement
VU le décret n° 76-46 du 19 février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
SUR proposition du Ministre du Commerce et du Tourisme ;
Le Conseil des Ministres entendu ;

ORDONNE

ARTICLE 1er.— Sont et demeurent abrogées les dispositions de l'article 1er de l'Ordonnance n° 75-47 du 25 juillet 1975 ;

ARTICLE 2.— Il est institué au profit de la Société Béninoise de Matériaux de Construction (SOBEMAC) et des collectivités locales le monopole de la distribution du ciment "SCB" sur le Territoire de la République Populaire du Bénin

ARTICLE 3.— Un arrêté conjoint du Ministre du Commerce et du Tourisme et du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientation Nationale déterminera la répartition judicieuse des tâches de distribution du ciment entre la SOBEMAC et les collectivités locales.

.../...

ARTICLE 4. -- La présente ordonnance, qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 15 Mars 1976

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre du Commerce et du Tourisme

Le Ministre Délégué auprès du Président
de la République, Chargé de l'Intérieur
de la Sécurité et de l'Orientation Na-
tionale


Capitaine André ATCHADE


Capitaine Martin-DOHOU AZONLIHO

AMPLIATIONS : PR 8 -- CS 6 -- ONR 4 -- MCT 6 -- MISON 6 -- autres Ministères 13 -- SONIB-
SONACEB 4 -- SOBEMAC 2 -- Préfets et Chefs de Dist. 60 -- DCE-DCI-4 -- SGG 4 -- SPD 2 --
DFE-DGAJL-INSAE 6 -- Chamb. Com. 4 -- DD 8 -- IAA-DCCT-IF-Gde Chanc.-ONEPI 5 -- SOB 1
JORPB 1.